



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUYANE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Générale Coordination et Animation  
Territoriale**

**Mission Foncier**

C/o DRFIP rue Carlos Finlay (Impasse Buzaré) BP 6027  
97306 CAYENNE CEDEX

Courriel : [foncier@guyane.pref.gouv.fr](mailto:foncier@guyane.pref.gouv.fr)

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Dossier n°

Pour déposer ce dossier : Courriel, envoi postal ou dépôt direct en boîte aux lettres à l'adresse ci-dessus.

Les champs indiqués avec \* sont obligatoires.

**Toute demande incomplète ne sera pas acceptée : liste des pièces obligatoires en page 2**

**Dépôt du formulaire en 1 seul exemplaire**

**Formulaire de demande de titre foncier**

- Cession gratuite suite à bail emphytéotique  
 Cession gratuite suite à concession agricole

### **Informations relatives au demandeur**

Nom de naissance \*  Nom d'épouse

Prénom\*

Date de naissance\*  Lieu de naissance

Nationalité

Adresse n°  Rue ou lieu-dit

N° de boîte postale  Code postal  Commune

Téléphone fixe  Téléphone mobile \*

Adresse courriel \*

Situation familiale : Célibataire  Marié(e)  Concubinage  Veuf(ve)  Divorcé(e)

Profession

Employeur

### **Informations relatives à votre conjoint / concubin**

Nom de naissance  Prénom

Date de naissance

Profession

Employeur

### **Localisation du terrain**

La commune concernée

Le secteur, lieu-dit

Références de la ou des parcelles cadastrales

### **Objet de la demande**

Date de signature initiale de l'acte de bail emphytéotique ou de concession

Surface totale du bail emphytéotique ou de concession  ha

Surface mise en valeur faisant l'objet de la demande de cession gratuite  ha

Si la surface, objet de la demande, est inférieure à la surface attribuée, réalisez obligatoirement votre plan de(s) parcelle(s) avec les coordonnées géo localisées exactes, via l'outil en ligne indiqué sur la page internet des services de l'État : <http://www.guyane.gouv.fr/Politiques-publiques/Acces-au-foncier-de-l-Etat/Acces-au-foncier-de-l-Etat>

## **Nature des titres fonciers déjà détenus en Guyane, par vous ou votre conjoint (biens en commun)**

<b>Date</b>			
Commune			
Nature du titre			
Surface			
Références cadastrales			

## **Autres demandes en cours**

<b>Date de la demande</b>			
Commune			
Nature du titre			
Surface			
Références cadastrales			

## **Pièces obligatoires à joindre au formulaire**

- ➔ Copie de la carte nationale d'identité (CNI) ou du passeport en cours de validité. Si vous n'êtes pas de nationalité française ou d'un pays membre de l'union ou de l'espace économique européen, une copie de votre carte de résident en cours de validité.
  - ➔ Copie de l'enregistrement SIRET
  - ➔ Attestation AMEXA
  - ➔ Bilan comptable N-1, N-2 et N-3
  - ➔ Déclaration de revenu agricole N-1, N-2 et N-3, ou sur les sociétés de l'année N-1, N-2 et N-3
  - ➔ Si vous êtes une société, un extrait Kbis
- ✓ En cas de demande inférieure à la surface attribuée, joindre le plan géolocalisé édité avec l'outil en ligne proposé par les services de l'État en Guyane.

## **Engagements du demandeur**

Cette demande étant strictement personnelle, je m'engage à ne pas la transférer à une autre personne physique ou morale. En cas de notification de décision favorable de M. le Préfet suite à l'examen de ma demande en Commission d'Attribution Foncière pour l'aménagement et la mise en valeur agricole des terres domaniales :

Je m'engage à exploiter le terrain à des fins agricoles pendant la durée définie dans l'acte de cession, en application des articles R5141-16 à R5141-19 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Je m'engage, en cas de cession partielle, à faire réaliser le bornage de la parcelle demandée à mes frais dans un délai de 6 mois ;

Je m'engage m'acquitter de l'ensemble de mes obligations et à respecter toutes les dispositions réglementaires auxquelles est soumis le projet ;

J'atteste l'exactitude des renseignements fournis dans le présent formulaire et des pièces jointes.

Toute fausse déclaration est passible de sanction pénale en vertu des articles 441-1 à 441-12 du Code pénal et entraîne la nullité de la demande.

Fait à , le

**Signature du demandeur**

**(Précédée de la mention « lu et approuvé »)**

## **Les grandes étapes d'instruction**

1. Enregistrement du dossier s'il est complet ;
2. Transmission du dossier est transmis aux services de l'État (DGTM, DRFIP, ONF) pour instruction et visite ;
3. À réception des avis des services de l'État, un ordre du jour d'une Commission d'attribution foncière est proposée à M. le préfet ;
4. Tenue de la CAF ;
5. Notification de la décision signée par M. le préfet aux demandeurs avec s'il y a lieu le document pour faire effectuer le bornage ;
6. Après validation du bornage, demande des pièces pour la rédaction de l'acte par le Service Local du Domaine ;
7. Acquiescement des frais de publicité foncière, enregistrement de l'acte et envoi de l'acte à l'attributaire. ;